

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE DE LYON
INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPATION
FICHE DE POSTE
REFERENT PEDAGOGIQUE DES STAGES - CYCLE 2

Composante ou Service : ISTR, IFMK de LYON

Le référent est placé sous l'autorité du Directeur du département de masso-kinésithérapie, par délégation du Directeur de l'ISTR.

Par délégation du Directeur, il est responsable de :

- Organiser, coordonner et évaluer les stages du cycle 2
- Faire évoluer le guide pédagogique et du portfolio cycle 2.
- Prospector pour proposer les enseignants au Directeur
- Organiser une réunion avec les enseignants d'une Unité d'Enseignement (UE) chaque fois que cela est nécessaire
- Établir le tableau prévisionnel des rendus de travaux étudiants
- Organiser et coordonner les modalités d'évaluation des travaux autour des stages des étudiants dans le cycle 2.
- Suivre pédagogiquement les étudiants et présenter les résultats des étudiants à la CAC (Commission d'Attribution des Crédits) pour leur validation à partir du portfolio.
- Assurer l'aménagement des enseignements et/ou des modalités d'évaluation des Sportifs de Haut Niveau (SHN) du cycle 2 de référence, ainsi que le suivi particulier de ces étudiants en lien avec la DRDJSCS et le référent/coach sportif
- Assurer le suivi de la cohérence du programme par cycle avec les enseignants et les membres de l'équipe pédagogique
- Assurer le suivi pédagogique sur l'année avec les étudiants et en cas de dysfonctionnement, rencontrer les élus étudiants de l'année de référence
- Organisation sur l'année des rendus écrits.

I. Missions d'enseignement :

Les missions d'enseignement représentent 192 heures ETD pour un temps plein et 96 heures ETD pour un mi-temps. Une fiche de poste sera établie détaillant ces enseignements qui pourront évoluer en fonction des modifications pédagogiques du programme, en lien avec le projet pédagogique de l'institut validé par le directeur chaque année.

A/ Activités d'enseignement direct auprès des étudiants en formation initiale

Ces enseignements seront précisés dans une fiche de poste en fonction des besoins du programme et des compétences des référents pédagogiques.

Ils peuvent concerner les étudiants de sa référence d'année ou d'une autre année de la formation.

Ces enseignements font l'objet d'une évaluation pour laquelle l'enseignant peut être sollicité : rédaction de sujet écrits et correction de copies, surveillance d'examen, jury d'examen pratique.

B/ Guider et corriger les différents écrits sur les quatre années de formation

Plus particulièrement dans le cadre de l'élaboration du mémoire de fin d'étude, chaque cadre pédagogique participe à l'accompagnement d'un groupe d'étudiants. Ce dispositif fait l'objet d'une organisation prévisionnelle annuelle proposée par le référent K3 (ultérieurement K4), discuté en équipe pédagogique et validé par le directeur.

C/ Participation aux évaluations théoriques, pratiques et mises en situation clinique des étudiants K1, K2, K3 et/ou K4

II. Autres missions pédagogiques :

Les autres missions pédagogiques représentent 804 heures ETD pour un temps plein et 402 heures ETD pour un mi-temps.

A/ Activités de temps pédagogique indirect en lien avec l'organisation des enseignements de l'année de référence

- Concevoir et élaborer des projets d'évolution des enseignements
- Concevoir des documents pédagogiques : fiche pédagogique par UE, fiche pédagogique par matière, qui sont accessible sur un serveur commun.
- Présentation du dispositif pédagogique de l'année et des UE aux étudiants, avec les outils utilisés et les compétences à mobiliser et/ou à acquérir par les étudiants
- Construire le dispositif d'évaluation avec les enseignants et rédiger les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), à soumettre à la validation du directeur.
- Présenter aux étudiants les MCC validées en début d'année et réaliser une information spécifique à chaque session et/ou semestre
- S'engager dans une démarche qualité en participant à l'organisation de l'évaluation des UE par les étudiants, puis la diffusion des résultats aux étudiants et enseignants de l'UE en vue d'optimiser le dispositif pédagogique
- Participer à la veille professionnelle et à l'actualisation de ces connaissances (congrès, journée de formation...).

B/ Responsabilité de la coordination des intervenants universitaires et extérieurs

- Planifier les programmes d'enseignement théoriques et pratiques pour l'année en cours et l'année n+1, en lien avec les périodes de congés universitaire, les périodes de stage et les référents pédagogiques des autres composantes ISTR
- Participer à la programmation des cours mutualités avec les autres composantes ISTR, DV
- Encourager et participer à l'élaboration de méthodes et d'outils pédagogiques innovants (MOOC, APP, classe inversée, boitiers de vote d'autoévaluation formative...)
- Développer les liens / contacts avec les enseignants vacataires et MCU
- Préparer, en lien avec le secrétariat, les synthèses de notes visées par le Directeur d'IFMK pour préparer les CAC des sessions 1 et 2
- Superviser / coordonner, en lien avec le secrétariat, les examens écrits et pratiques conformément aux MCC et vérifier les sujets/composition de jury soumis à l'avis du Directeur.

C/ Accompagnement des étudiants de l'année du cycle référence

- Travailler avec les délégués étudiants élus : Interlocuteur direct, il informe le directeur régulièrement des problématiques rencontrées. A ce titre il participe au conseil de la vie étudiante, au conseil pédagogique, aux C.A.C.
- Assurer le suivi pédagogique individualisé d'étudiants (redoublant, SHN, étudiants en difficultés...).

D/ Participation au fonctionnement de l'IFMK

- Surveiller les examens K1, K2, K3 et/ou, K4
- Participer aux réunions pédagogiques hebdomadaires, conseil pédagogique, CAC, remise des diplômes de fin d'étude, journées d'accueil/échanges inter-IFMK
- Réguler les dysfonctionnements et proposer des améliorations
- Aider à la conception du projet pédagogique
- Réaliser un rapport annuel d'activités
- Participer à des actions de promotion de l'école et de la profession (forums, manifestations sportives...).

III. Prérequis, niveau et durée de recrutement

Les compétences requises pour mener à bien ces missions sont :

- Connaissances du dispositif de formation réingénérié, conformément aux textes législatifs en vigueur relatifs à l'universitarisation de la formation de masso-kinésithérapeute
- Connaissances et expériences en pédagogie
- Expériences cliniques diverses
- Niveau de diplôme : Master ou cadre de santé

Type de financement : Convention de mise à disposition sur 12 mois renouvelable, sur la base de 1 ETP (temps plein) ou 0.5 ETP (mi-temps) ou contrat d'enseignant contractuel sur 12 mois renouvelable, sur la base de 0.5 ETP (mi-temps).

Durée : 1 à 3 ans, renouvelables

Signature de la Directrice/Directeur
de la composante ou service +cachet
NOM et Prénom

Signature du candidat
NOM et Prénom
(vu et pris connaissance, date)